

Au deuxième trimestre 2024 : Les effectifs salariés privés restent sur une tendance stable

Au deuxième trimestre 2024, au niveau national, les effectifs salariés du secteur privé de fin de trimestre diminuent de - 0,1 %, soit une perte de 20 000 postes après le rebond de + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, 58 400 postes ont été créés.

Depuis plusieurs trimestres, les effectifs salariés de la région Bourgogne-Franche-Comté présentent un faible dynamisme avec des évolutions trimestrielles proches de la stabilité. Au deuxième trimestre 2024, ce constat se confirme avec une évolution de - 0,1 % ce qui représente 930 postes perdus. Sur un an, le bilan est négatif mais les pertes restent limitées (- 0,2 %). La situation de la région reste moins favorable que celle constatée en France dont les effectifs salariés privés progressent de + 0,3 % sur un an.

Le bilan légèrement négatif ce trimestre en Bourgogne-Franche-Comté s'explique par la poursuite de la baisse des effectifs intérimaires (- 390 postes, - 1,2 %) et celle des effectifs permanents qui reste contenue notamment grâce aux bons résultats dans le secteur de l'industrie.

Depuis la fin de la crise sanitaire, en Bourgogne-Franche-Comté, l'industrie alterne des périodes de hausse et de baisse. Ce trimestre, le secteur présente un bilan positif de + 0,3 % (soit 460 postes créés) venant confirmer une tendance à la hausse observée depuis un an. Le bilan annuel du secteur s'établit à + 0,5 % mais reste en deçà de la tendance nationale (+ 0,9 % sur un an).

Après une très nette augmentation au trimestre dernier, le secteur des services hors intérim enregistre une légère baisse ce trimestre de - 0,1 %. Sur un an, le secteur reste porteur avec 2 170 postes créés soit un bilan annuel de + 0,7 % contre + 0,9 % en France.

Les difficultés s'intensifient dans la construction qui perd 450 postes permanents ce trimestre (soit - 0,8 %). Ces pertes viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis plusieurs trimestres. Sur un an, la baisse dans le secteur est importante en région (- 1,8 %, soit - 1 030 postes). Le constat est assez proche de celui constaté au niveau national (- 1,6 %).

Le commerce affiche à nouveau une baisse ce trimestre (- 380 postes, - 0,3 %) un peu plus marquée qu'en France (- 0,1 %). Sur l'année, le secteur perd des effectifs en région (- 0,5 %) alors que les effectifs restent stables en France.

Ce trimestre, seul le département du Doubs présente une croissance de ses effectifs (+ 0,2 %). La Côte-d'Or maintient son niveau d'emploi. Les autres départements perdent des emplois, allant de - 0,7 % dans le Jura à - 0,1 % pour le Territoire de Belfort.

Avertissement : Les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

Chiffres clés du trimestre (2T2024/1T2024)

Effectifs salariés permanents : - 540 dont

- Intérim : - 390
- Industrie : + 460
- Construction : - 450
- Commerce : - 380
- Services HI* : - 170

* HI = hors intérim



Montant de la prime partage de la valeur sur le 2T2024 en Bourgogne-Franche-Comté : **20 777 000 €**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

	Effectifs 2024 T2 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2024 T2 / 2023 T2
		2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	
Bourgogne	414,3	0,0	-0,1	-0,1	0,2	-0,2	-0,1
Effectifs salariés *							
Franchise-Comté	287,7	0,0	-0,3	0,1	-0,2	-0,1	-0,5
Effectifs salariés *							
Bourgogne Franche-Comté	702,0	0,0	-0,2	0,0	0,1	-0,1	-0,2
SMPT (€)	2 585	0,9	0,7	0,0	1,3	0,7	2,6
France	20,274	0,2	0,1	-0,1	0,3	-0,1	0,3
SMPT (€)		0,8	0,6	0,3	1,6	0,4	2,9

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



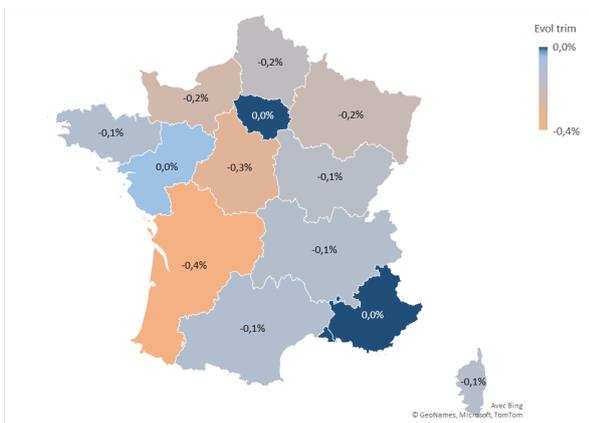
Le secteur de l'industrie, seul secteur en progression ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2024T2 / 2024T1	2024T2 / 2023T2	2024T2 / 2024T1	2024T2 / 2023T2	2024T2 / 2024T1	2024T2 / 2023T2
Services (hors intérim)	327	- 170	+ 2 170	- 0,1	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,9
Industrie	164	+ 460	+ 870	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,9
Commerce	123	- 380	- 660	- 0,3	- 0,5	- 0,1	+ 0,0
Construction	55	- 450	- 1 030	- 0,8	- 1,8	- 0,6	- 1,6
Total hors intérim	669	- 540	+ 1 350	- 0,1	+ 0,2	+ 0,0	+ 0,6
Intérim	33	- 390	- 3 040	- 1,2	- 8,4	- 2,2	- 6,4
Total	702	- 930	- 1 690	- 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3

Source : Urssaf

Les effectifs salariés diminuent légèrement

Evolution de l'emploi salarié au 2^{ème} T 2024 par rapport au 1^{er} T 2024

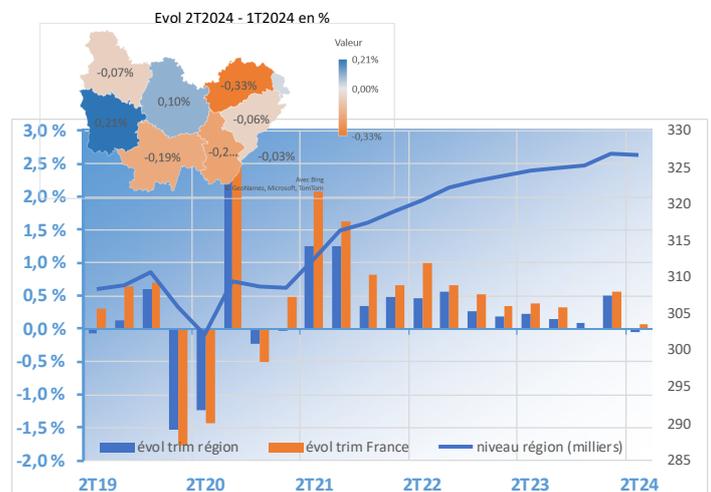


Ce trimestre, les effectifs salariés privés diminuent légèrement en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,1 %) comme au niveau national. Dans les autres régions, les effectifs diminuent ou stagnent (allant de - 0,4 % pour la Nouvelle-Aquitaine à + 0,0 % pour l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Sur un an, le bilan est négatif en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, par rapport au 2^{ème} trimestre 2023, les effectifs en région ont légèrement diminué (- 0,2 %). Au niveau national, ils progressent en revanche de + 0,3 % sur un an, mais nettement plus faiblement qu'un an plus tôt (+ 1,3 %). Les effectifs permanents au niveau national dans le commerce sont stables sur

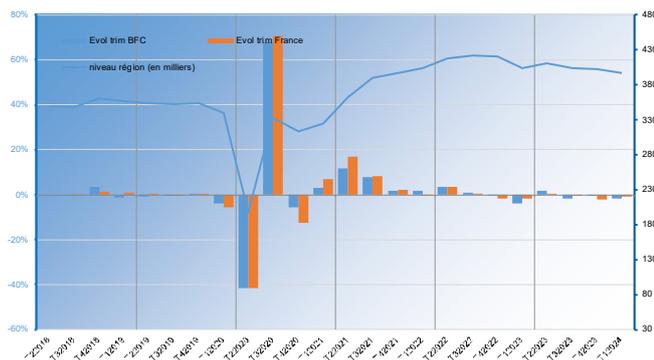
un an alors qu'en région, le secteur est en baisse (- 0,5 %). Dans la construction, les pertes d'effectifs ont été plus précoces en région mais les difficultés dans ce secteur se sont intensifiées depuis deux trimestres au niveau national (- 1,8 % au niveau régional et - 1,6 % au national sur un an). Les effectifs intérimaires subissent une baisse plus marquée en région (- 8,4 %) qu'au niveau national (- 6,4 %) sur un an. Au niveau des services hors intérim et de l'industrie, l'emploi croît davantage au niveau national qu'en région (respectivement + 0,9 % et + 0,7 % pour les services et + 0,9 % et + 0,5 % pour l'industrie).

Les effectifs dans les services hors intérim en berne



Source : Urssaf

Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des trois premiers trimestres de chaque année. Données brutes.

Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés en hausse jusqu'alors, accusent le coup ce trimestre avec une baisse de - 0,1 % (- 170 postes), après + 0,5 % au trimestre précédent. Sur un an, le secteur reste dynamique (+ 0,7 % ; + 2 170 postes) bien que la hausse soit légèrement plus faible que celle constatée un an auparavant (+ 1,0 %).

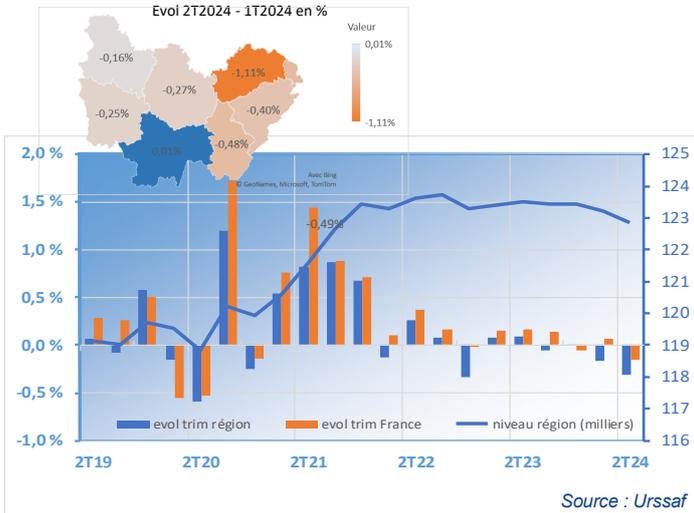
Ce trimestre, ce sont l'hébergement-restauration (- 320 postes), les activités immobilières (- 110 postes), les activités de services administratifs et de soutien (- 90 postes) et les autres activités scientifiques et techniques (- 70 postes) qui



perdent le plus de postes. A contrario, d'autres activités ouvrent de nouveau des postes comme les arts, spectacles et activités récréatives (+ 210 postes), l'éducation (+ 130 postes) ou les activités pour la santé humaine (+ 110 postes).

La Saône-et-Loire (- 120 postes), la Haute-Saône (- 70 postes), le Jura (- 70 postes), le Doubs (- 40 postes) et l'Yonne (- 20 postes) sont en difficulté ce trimestre. Le Territoire de Belfort stagne. La Côte-d'Or (+ 80 postes) et la Nièvre (+ 40 postes) progressent.

Les effectifs continuent de baisser dans le commerce

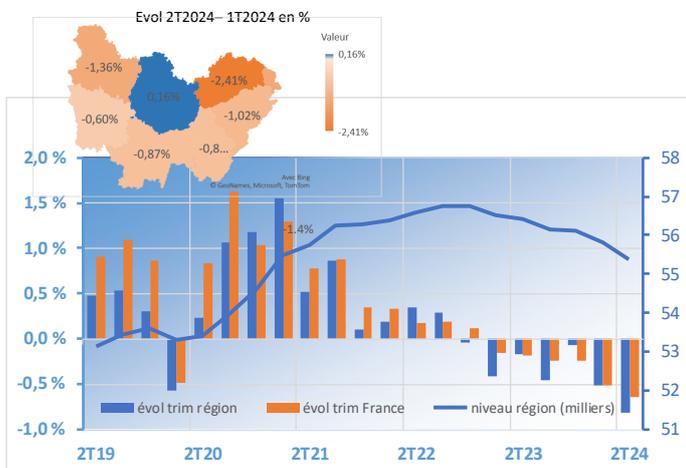


L'emploi dans le commerce continue de chuter depuis le début d'année (- 0,5 % ; - 380 postes) après une perte de 210 postes au trimestre précédent.

Ce trimestre, seule la Saône-et-Loire tire son épingle du jeu, avec une stagnation du nombre de postes. Les autres départements rencontrent des difficultés dans ce secteur avec des pertes d'emplois de - 1,1 % en Haute-Saône à - 0,2 % dans l'Yonne.

Sur un an, le commerce et la réparation automobile continue de créer des postes (+ 2,0 %, soit + 380 postes). Le commerce de détail poursuit sa chute (- 1,1 % soit - 750 postes) tout comme le commerce de gros (- 1,0 %, soit - 330 postes).

La baisse des effectifs de la construction s'amplifie



Source : Urssaf

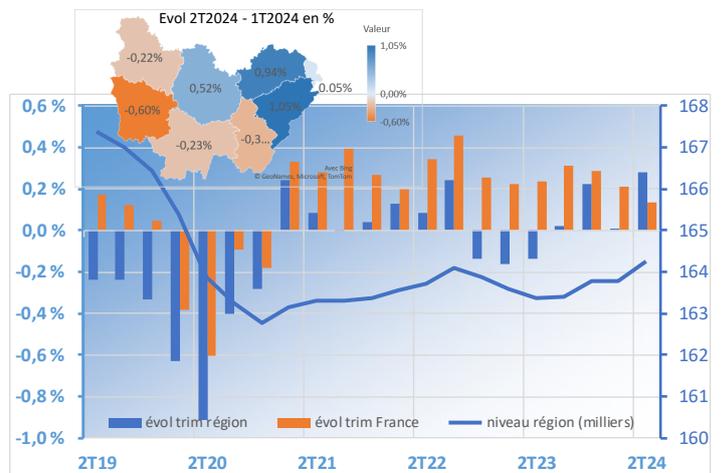
Comme au trimestre précédent, le secteur de la construction poursuit sa baisse (- 0,8 %, - 450 postes).

Sur un an, le bilan est négatif (- 1,8 %, - 1 030 postes) avec une baisse dans les mêmes proportions que sur le territoire national. Ces baisses d'effectifs sont en lien direct avec la nette réduction du nombre de permis de construire délivrés et les mises en chantier orientées à la baisse.

Les effectifs diminuent une nouvelle fois nettement dans la construction de bâtiments (- 6,1 % sur un an) et de façon plus mesurée dans le secteur des travaux de construction spécialisés (- 1,9 % sur un an). Seul le génie civil reste en hausse sur un an (+ 1,4 %).

Au niveau départemental, les évolutions sont très hétérogènes, allant de + 0,2 % en Côte-d'Or (seul département en hausse) à - 2,4 % pour la Haute-Saône.

Les effectifs dans l'industrie repartent à la hausse



Source : Urssaf

Les effectifs industriels repartent ce trimestre à la hausse après la stagnation au trimestre précédent. C'est le seul secteur en hausse. Au niveau national, les effectifs salariés de l'industrie ralentissent au deuxième trimestre 2024 : + 0,1 %, après + 0,2 % et + 0,3 % fin 2023

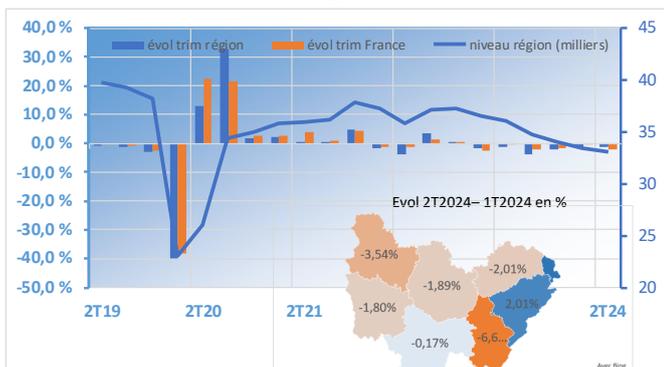
Les effectifs progressent dans la plupart des secteurs ce trimestre. Ils sont particulièrement dynamiques dans la fabrication de matériels de transport (+ 2,3 % ; + 470 postes) mais cette hausse semble ponctuelle. Les effectifs baissent en revanche dans le bois et papier (- 0,8 % soit - 70 postes), l'habillement (- 0,5 % ; - 30 postes) et l'industrie plastiques (- 0,2 % ; 30 postes). Ils sont stables dans l'industrie du meuble et dans la métallurgie.

Au niveau départemental, les effectifs augmentent dans le Doubs (+ 1,0 % ; + 400 postes), en Côte-d'Or (+ 0,5 % ; + 140 postes) et en Haute-Saône (+ 0,9 % ; + 140 postes). Les effectifs dans le Territoire de Belfort stagnent. Les autres départements perdent des postes (de - 80 postes en Saône-et-Loire à - 40 postes dans l'Yonne).

Sur un an, le bilan reste positif (+ 0,5 %, + 870 postes). Au niveau national, les effectifs salariés industriels ont augmenté également de manière significative (+ 0,9 %) sur un an.



Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



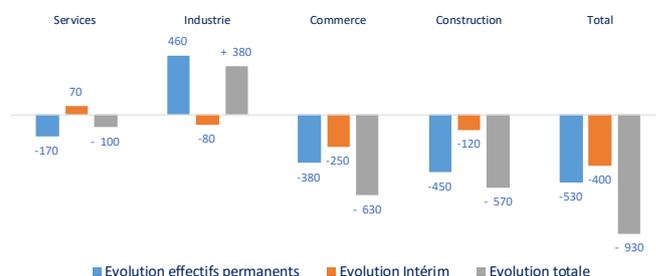
Source : Urssaf

Dans l'intérim, le deuxième trimestre 2024 s'inscrit dans la lignée des trimestres précédents en présentant une baisse de près de 400 intérimaires en Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci est principalement portée par les difficultés rencontrées dans le commerce (- 230 postes) et la construction (- 120 postes). En cumul, sur un an, ce sont 3 040 postes dans le secteur de

l'intérim qui ont été perdus (- 8,4 %) dans la région. Au niveau national, l'intérim décroît également ce trimestre à un rythme encore plus prononcé de - 2,2 % (contre - 1,2 % en région).

Ce trimestre, en région, seuls les départements du Doubs et du Territoire de Belfort présentent des hausses d'effectifs dans l'intérim, respectivement + 2,0 % et + 2,4 %.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Drets Bourgogne-Franche-Comté - Pour les effectifs permanents : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplaçonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplaçonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplaçonnée inclut notamment les rémunérations des appren-

tis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



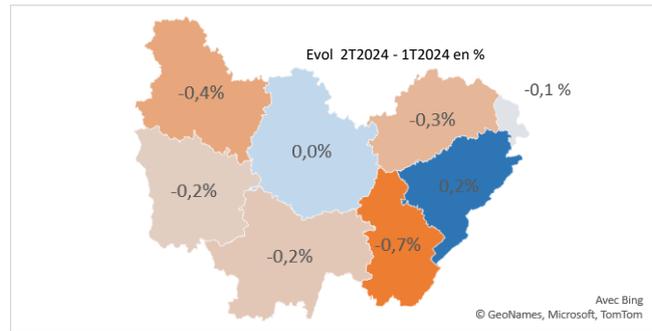
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %



Côte-d'Or : l'industrie progresse fortement



Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 170 postes). L'industrie constitue le principal vecteur de l'augmentation des effectifs ce trimestre.

En effet, les effectifs salariés industriels progressent de manière homogène puisque les industries pharmaceutiques, les industries agro-alimentaires et l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux progressent (+ 30 postes chacun).

Les services hors intérim, portés par l'éducation et les arts, spectacles et activités récréatives, présentent une hausse de 80 postes. La construction progresse elle aussi mais dans des proportions moindres (+ 20 postes) contrairement au commerce qui est en retrait ce trimestre (- 70 postes).

Les effectifs intérimaires voient leur nombre diminuer (-110 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens gagnent 60 postes.

Jura : tous les secteurs perdent des postes



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Jura sont en chute libre après un 1^{er} trimestre stable (- 200 postes). Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette baisse.

Les services hors intérim ont un bilan négatif (- 50 postes). Des pertes sont notamment visibles dans de l'hébergement et restauration (- 60 postes), dans l'action sociale (- 30 postes) et l'éducation (- 20 postes). Quelques créations sont enregistrées dans le transport (+ 60 postes), les activités pour la santé humaine (+ 50 postes) ou les activités récréatives (+ 20 postes).

Dans l'industrie, hormis la production et distribution d'eau et les industries extractives et alimentaires qui gagnent 40 postes en tout, les autres activités sont en difficulté. Le commerce et la construction perdent tous les deux des postes (- 50 postes chacun).

Les effectifs intérimaires subissent la plus forte baisse des pertes ce trimestre (- 210 poste). Ainsi, le bilan trimestriel du Jura est en nette baisse.

Doubs : l'industrie porte l'emploi



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents continuent d'augmenter dans le Doubs (+ 160 postes), portés exclusivement par l'industrie.

Cette hausse dans l'industrie s'explique par la forte hausse du nombre de postes dans la fabrication de matériels de transport (+ 390 postes) mais qui semble ponctuelle, plus accessoire dans les industries agro-alimentaires (+ 60 postes).

Les effectifs dans la construction continuent de baisser avec une accélération de la baisse ce trimestre (- 110 postes après - 30 au 1^{er} trimestre). Le commerce suit la même tendance (- 90 postes après - 70 au 1^{er} trimestre). Les services hors intérim en hausse au 1^{er} trimestre accusent le coup ce trimestre avec une baisse de 40 postes.

Les effectifs intérimaires enregistrent une hausse ce trimestre (+ 150 postes). Au total, les effectifs doubiens gagnent 310 postes.

Nièvre : l'industrie perd des postes



Les effectifs permanents nivernais diminuent très légèrement ce trimestre (- 50 postes). Seuls les services hors intérim sont en croissance.

La hausse des services hors intérim (+ 40 postes), expliquée par le transport et entreposage et l'éducation ne suffit pas à endiguer les pertes dans les trois autres secteurs d'activités.

En effet, la construction et le commerce perdent chacun 20 postes mais les difficultés sont un peu plus marquées dans l'industrie (- 50 postes) qui présente des baisses dans le bois-papier, dans les industries pharmaceutiques et agroalimentaires.

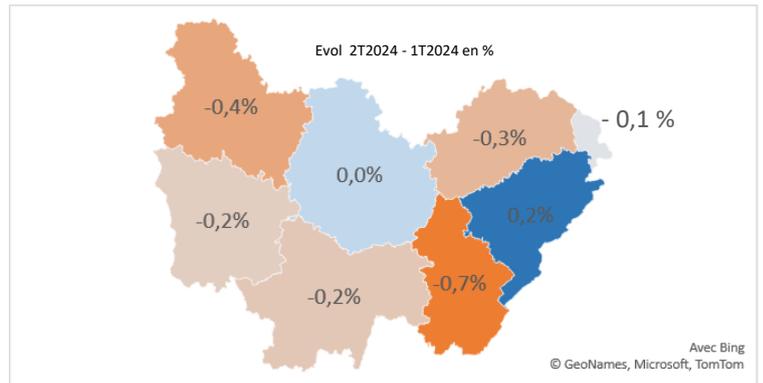
L'emploi intérimaire est lui aussi en diminution (- 30 postes).

Au total, les effectifs salariés nivernais sont en légère baisse (- 80 postes).



Bourgogne-Franche-Comté : - 0,1 %

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



Haute-Saône : seule l'industrie gagne des postes



Les effectifs salariés permanents déclinent ce trimestre en Haute-Saône (- 110 postes). Seule l'industrie gagne des postes ce trimestre, notamment la fabrication de matériels de transports (+ 100 postes) et la métallurgie (+ 40 postes).

Le bilan dans les services hors intérim est négatif. La hausse des effectifs dans les autres activités de services et dans les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 50 postes en tout) ne parvient pas à rendre le bilan positif.

La construction continue d'être en difficulté ce trimestre (- 90 postes après - 50 postes au 1^{er} trimestre). Le commerce accuse le coup ce trimestre avec une baisse de 90 postes.

La baisse se poursuit dans l'intérim (- 60 postes) et confirme ainsi le bilan négatif trimestriel du département (- 270 postes).

Yonne : tous les secteurs perdent des postes



Les effectifs permanents icaunais sont en baisse ce trimestre (- 170 postes). Tous les secteurs perdent des postes ce trimestre.

La construction est toujours en difficulté (- 80 postes) avec un nombre de mises en chantier qui a nettement diminué suite à la hausse des taux d'intérêts.

Les pertes dans la fabrication de machines et équipements et dans la fabrication de matériels de transport expliquent la baisse constatée dans l'industrie.

Le commerce (- 30 postes) et les services hors intérim (- 20 postes) présentent des baisses moins soutenues.

Au même titre que l'emploi permanent, l'emploi intérimaire est en difficulté et perd 140 postes. Au total, ce sont donc 310 postes qui ont été perdus dans le département.

Saône-et-Loire : 300 postes perdus sur le trimestre



Les effectifs salariés permanents diminuent ce trimestre en Saône-et-Loire, puisque, hormis le commerce qui stabilise ses effectifs, tous les secteurs d'activités affichent des pertes.

Avec 120 postes perdus, les services hors intérim sont en difficulté en présentant des pertes importantes dans l'hébergement-restauration. La construction (- 100 postes) et l'industrie (- 80 postes), qui perd des postes dans les industries agro-alimentaires, voient aussi leurs effectifs salariés se contracter.

L'intérim perd 10 postes ce trimestre. Cette légère perte d'effectifs intérimaires s'agrège à celle constatée dans les effectifs permanents : au total 310 postes ont été perdus ce trimestre dans le département.

Territoire de Belfort : des effectifs permanents en baisse



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Territoire de Belfort continuent de baisser (- 60 postes).

L'industrie grâce à la fabrication de matériels de transport (+ 30 postes) et les services hors intérim arrivent à stabiliser leurs postes.

Dans les services, les postes créés dans les activités juridiques et de conseil (+ 90 postes) et dans les activités récréatives (+ 50 postes) permettent de contrebalancer les pertes dans les autres activités de services administratifs et de soutien (- 100 postes en tout).

La construction enregistre une baisse de 30 postes ce trimestre. Le commerce poursuit sa chute (- 30 postes après - 30 postes au 1^{er} trimestre).

L'intérim repart légèrement à la hausse (+ 30 postes), l'emploi total du Territoire de Belfort est à la baisse (- 60 postes).